

LOCATION DE L'INSTALLATION DE FOOTBALL DE RUE

INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION DE FOOTBALL DE RUE

L'installation de football de rue mesure 12 mètres de large et 18 mètres de long, mais il est possible de régler sa taille. En hauteur, l'installation, filet compris, mesure 3 mètres. L'installation se compose de 20 panneaux de délimitation et de 2 buts. Les panneaux sont tenus par des supports métalliques. De plus, un filet d'une hauteur de 2 mètres est tendu tout autour de l'installation. Le filet est fixé à des barres métalliques.

REMORQUE

L'installation de football de rue est livrée dans une remorque. La remorque mesure environ 3,20 mètres de long, 1,50 mètres de large et 2,50 mètres de haut. L'attelage pour la fixation sur une voiture est à 13 pôles.

CONTENU DE LA REMORQUE

- 15 panneaux de délimitation (d'une longueur de 3 mètres)
- 6 panneaux de délimitation (d'une longueur de 2 mètres)
- 2 buts (2 mètres sur 1,2 mètres)
- 2 barres de maintien pour les buts
- 14 supports métalliques
- 4 supports métalliques angulaires
- 22 poteaux métalliques (pour fixation du filet)
- 2 filets (d'une longueur de 17 mètres)
- 2 filets (d'une longueur de 12 mètres)
- 1 pharmacie d'urgence
- Maillots à enfiler par-dessus un vêtement
- Boîte de jeu (balles, chronomètre, sifflet, etc.)
 - XY ballons
 - 1 chronomètre
 - 1 sifflet
 - XY maillots d'équipe
 - ...

CONDITIONS DE LOCATION

- Le transport aller-retour de la remorque, donc de l'installation, est l'affaire des personnes qui louent l'installation. Si le transport ne peut pas être effectué de manière autonome, la personne responsable de la région peut aider à trouver une entreprise de transport. Les frais sont à la charge des personnes qui louent l'installation.
- Celles-ci sont tenues de traiter avec soin les objets remis.
- Elles sont tenues de signaler immédiatement au bureau de l'AFAJ tout dommage causé à la

remorque ou à l'installation, ainsi que toute perte de matériel.

- Elles ne sont pas autorisé·e·s à louer les objets à des tiers.
- Si des autorisations administratives sont nécessaires pour l'utilisation des objets remis, c'est aux personnes qui louent l'installation de les obtenir.
- Au début et à la fin du contrat de location, les personnes qui louent l'installation doivent chercher et ramener le matériel à l'heure convenue. Le transport doit être organisé par les locataires.
- Toute responsabilité pour des dommages dus à un mauvais traitement du matériel dans le cadre de l'utilisation ou du transport de l'installation, et pour des dommages dus à la météo (fortes rafales de vent, grêle, etc.) est déclinée et revient aux personnes qui louent l'installation.

PRIX DE LOCATION

Durée de location	Personnes impliquées dans Street Soccer Cup (interne)	Organisation à but non lucratif (externe)	Secteur privé (externe)
Week-end (vendredi-dimanche)	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 400.00
1 semaine (7 jours)	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 600.00
2 semaines (14 jours)	CHF 600.00	CHF 800.00	CHF 1'200.00
3 semaines (21 jours)	CHF 900.00	CHF 1 200.00	CHF 1 800.00